

« Accaparement des semences » et nouveaux enjeux en Afrique de l'Ouest

Mamadou Goïta (mamadou_goïta@yahoo.fr)

CET ENTRETIEN vise à mettre en lumière les constats, évolutions et positionnements des institutions, comportements du secteur privé, et risques pour les agricultures familiales dans le secteur des semences en Afrique de l'Ouest. Retour sur le point de vue d'un expert du sujet, occupant aujourd'hui une place stratégique au sein de l'Afrique de l'Ouest.



► Ingénieur et socio-économiste du développement, Mamadou Goïta est le secrétaire exécutif du Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa). Il est également directeur exécutif de l'Irpad, Institut de recherche et de promotion des alternatives en développement, et président d'Amassa Afrique verte Mali.

Grain de sel : *Quels constats faites-vous sur l'évolution du secteur des semences en Afrique ?*

Mamadou Goïta : La question des semences, au même titre que la question des terres, est une question extrêmement brûlante dans toute l'Afrique, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Face à une offensive combinée des acteurs du secteur privé et de la poussée des États pour élaborer des lois semencières qui répondent en fait à la privatisation du patrimoine semencier, on peut mesurer combien cet enjeu devient majeur dans les discussions sur tout ce qui concerne l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie. Même le secteur des semences animales, longtemps épargné, est aujourd'hui concerné, dans l'ignorance la plus totale. Depuis 1995 et la mise en place de l'OMC, la question des Droits de propriété intellectuelle* (DPI) est au programme des discussions internationales. Dès lors, on a pu observer une ruée des multinationales non seulement sur la production des semences, sur l'organisation de la distribution à travers des circuits commerciaux, mais aussi sur la recherche.

Les règles du jeu ont changé. En théorie, la convention internationale sur la biodiversité donne la propriété de la biodiversité au pays qui l'abrite. Même si l'aspect de bien commun transparait dans ce fondement, une contradiction émerge car on peut, au travers de ce patrimoine là, imposer des règles de fonctionnement (via des lois) qui prennent une forme de privatisation. Cela se fait en général en avançant l'argument que ce dispositif permettrait à davantage de paysans d'accéder à des semences de qualité. Au niveau de l'Afrique de l'Ouest, on a constaté que les multinationales, auparavant discrètes dans la production semencière, ont investi de plus en plus les villages reculés afin d'explorer les savoirs et savoir-faire paysans en vue

de satisfaire à court et moyen termes des demandes locales.

Or le paysan est le plus grand chercheur ! Il est déjà habitué à utiliser ses semences et à faire de la recherche sur celles-ci. Avec ses propres observations, il pose les mêmes questions scientifiques que le chercheur en laboratoire. Pourtant, le chercheur s'approprie souvent le niveau de qualité de semence obtenu par le paysan, en tant qu'entité génétique, mais aussi avec toutes les connaissances qui y sont associées. Car c'est là un autre enjeu : on ne se limite plus à une privatisation de la semence en tant que tel, mais aussi à une privatisation de toutes les connaissances qui y sont associées.

La semence est rentrée dans une logique de privatisation, avec des règles imposées au niveau international — via l'OMC — mais aussi avec des règles qui sont en train d'être imposées au niveau de la sous région. Ainsi, ces 3 dernières années, les institutions régionales, telles le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), ont pris le relais du niveau international et sont arrivées à transférer une partie de cette responsabilité aux États, ce qui a été fortement contesté. Ainsi, le CILSS tente d'imposer aux États membres l'idée que les OGM constituent une solution pour la faim dans les pays du Sahel. Ils parlent d'une « harmonisation » des lois sur les semences et on en arrive en réalité à une « homogénéisation ». Pourtant, ce sont 2 concepts différents : pour harmoniser des lois qui existent, on se base sur leurs forces. Or aujourd'hui nous sommes confrontés à des pays qui, soit n'ont pas de loi semencière, soit ont des lois semencières qui n'ont jamais été utilisées de façon intelligente. Par conséquent, ces pays se voient imposer un dispositif juridique en porte-à-faux avec les règles

dominantes de fonctionnement de leurs agricultures.

Par ailleurs, les institutions sous régionales opèrent avec l'appui des multinationales, qui les financent, en vue d'obtenir un environnement propice aux affaires dans le secteur des semences. Mais les semences sont un bien commun ! Et quand on parle de bien commun, il doit faire l'objet de débats publics dans des espaces publics. Or ces institutions se sont appropriées les débats et les ont confiné dans des cercles d'initiés pour imposer des lois homogénéisées.

Il en va de la même logique au niveau de l'UEMOA qui a voulu, au travers les questions de biosécurité, favoriser l'introduction de biotechnologies.

Le problème est que c'est le Nord qui finance la recherche... Plus de 80 % des financements de la recherche dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest provient des multinationales ou des pays qui soutiennent leurs multinationales dans la production des semences, comme par exemple les États-Unis. Mais une diversité d'autres acteurs sont impliqués : des ONG et des fondations telle que IFDC (*International fertilizer development center*), qui est par ailleurs soutenue par Crop life, la fondation de l'ensemble des multinationales spécialisées dans les industries semencières...

... et que les chercheurs du Sud brandent leur patrimoine. Le problème tient également du fait que les chercheurs africains sont aujourd'hui capables de donner ce bien commun, un bien public, à n'importe quelle institution étrangère en échange de bourses de recherche ou autres avantages financiers ou en nature. À titre d'exemple, c'est ainsi que le riz sauvage du Nord-Mali a été donné par les chercheurs de l'Institut d'économie rurale (IER), qui le reconnaissent d'ailleurs. Ils ont donné cette variété locale spécifique de notre pays en toute connaissance de



cause, et au nom du peuple malien, ce qui fait qu'aujourd'hui, on n'a plus les moyens juridiques d'attaquer !

La question semencière, un enjeu de souveraineté nationale, régionale et continentale. La question semencière va au-delà de la semence physique en tant que tel, c'est aujourd'hui une question de souveraineté nationale, sous régionale, continentale. Le risque est présent tant que les lois criminalisent l'utilisation des semences traditionnelles, donnent la propriété des semences aux multinationales et permettent à des institutions sous régionales comme AfricaRice (avec le Nerica) de faire des produits qui visent à homogénéiser la production semencière et à terme à en verrouiller l'utilisation.

À l'heure où de nombreux pays ont déjà appauvri considérablement leur biodiversité semencière (par exemple en Inde), l'Afrique est en train de prendre le même chemin et de rétrécir son patrimoine génétique, d'homogénéiser ses semences (maïs, riz, oseille rouge), particulièrement sur les produits stratégiques. Et cela est en totale contradiction avec tous les combats que les gens mènent pour faire face aux changements climatiques. Car la première réponse aux changements climatiques dans nos pays est la biodiversité des semences : la biodiversité permet aux paysans du Sahel de semer deux types de variétés dans leurs champs afin de minimiser les risques : on n'est pas dans une logique de maximiser les profits mais de minimiser les risques.

GDS : *À l'heure où les biotechnologies sont brandies telles des armes de destruction de la faim via une nouvelle révolution verte, quelle réponse donnez-vous à ceux qui considèrent l'intensification, notamment via des semences améliorées, comme seule solution ?*

MG : La question de la semence est fondamentale, mais elle doit être liée aux autres facteurs de production. La configuration de nos pays et de nos modes de production font que nous sommes tous autosuffisants en production alimentaire (je parle des pays qui ne sont pas en guerre, et cela excepté les poches attaquées par les criquets pèlerins en 2003). Par exemple, le Mali a, ces 10 dernières années (sauf en 2003/4), été excédentaire : il est même passé de 2 à 6 millions de tonnes. Il y a donc un fort potentiel qui n'est pas seulement lié aux subventions des intrants, mais aussi au potentiel d'amélioration des semences qui est réalisé dans nos pays. Car le potentiel génétique de nos ressources semencières est énorme. Avec le potentiel de production de nos pays, l'intensification s'y fait de façon progressive et raisonnée, avec des méthodes et techniques existantes et que l'on améliore sans utiliser les biotechnologies.

La privatisation, telle qu'elle se dessine, risque de compromettre l'avenir de l'agriculture sur le continent africain. L'enjeu aujourd'hui sur les OGM et les semences hybrides va au-delà de la question des semences : c'est

l'agriculture familiale qui est menacée. Car si l'on modifie la structure de production d'accès aux semences, la grande majorité des producteurs va disparaître. Mais où iront-ils ? Comme on ne peut pas développer un tissu agro-industriel absorbant cette main d'œuvre, ils choisiront de migrer.

L'enjeu concerne surtout la destruction du processus de production, de valorisation des produits via la transformation et l'accès au marché. Tout le travail réalisé notamment par le Roppa et par Afrique Verte sur la transformation et la valorisation des produits locaux, sont des initiatives vouées à l'échec si la question des semences n'est pas réglée.

GDS : *Quel avenir voyez-vous dans ce panorama plutôt sombre ?*

MG : Les organisations paysannes (OP) continuent à se former, à s'informer, à mieux appréhender les enjeux pour pouvoir agir : c'est un motif d'espoir. Rassemblées dans des instances sous-régionales sur le continent, elles se battent et profitent des espaces d'apprentissage mutuel qu'elles représentent. Le Roppa est pas mal avancé sur ces questions. Le combat va être dur et l'on gagnerait à mutualiser nos efforts avec les autres espaces sous régionaux du continent afin de porter les préoccupations au niveau de l'Union africaine. Autre point plus pratique, nous avons des structurations de filières de productions semencières que les OP ont contribué à développer dans de nombreux pays. Les multinationales peuvent se battre longtemps, mais ces circuits développés autour des semences traditionnelles vont continuer à exister soutenues par la population.

Aujourd'hui, la position politique des OP fait qu'elles peuvent avoir une influence politique. Malgré l'accaparement des terres, les courbes de production augmentent, en utilisant des technologies maîtrisées et maîtrisables. On voit qu'il y a encore de l'espoir. L'enjeu dépend de l'organisation du monde rural, de la manière dont il noue des alliances avec des cadres nationaux et internationaux, mais aussi de la manière dont la recherche sera un outil de souveraineté nationale avec des relations fortes entre paysans et chercheurs. ■